

Calvin et Genève, entre mythes et histoire : regards sur la genèse de l'engagement de Calvin au service de l'Eglise genevoise (1536-1537)

Autor(en): **Szczecz, Nathalie**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **43 (2013)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002714>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Calvin et Genève, entre mythes et histoire. Regards sur la genèse de l'engagement de Calvin au service de l'Eglise genevoise (1536-1537)

Nathalie Szczech

[Nathalie Szczech, « Calvin et Genève, entre mythes et histoire. Regards sur la genèse de l'engagement de Calvin au service de l'Eglise genevoise (1536-1537) », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 43, 2013, pp. 64-72.]

Evoquer la figure de Jean Calvin dans le cadre d'un volume consacré à l'histoire et à l'historiographie genevoises peut sembler une évidence. Calvin n'en est-il pas une figure incontournable, comme semble spectaculairement l'affirmer le géant sculpté du mur des réformateurs, qui s'impose dans le paysage urbain et lie dans la pierre le destin de la cité et celui du Français qui la découvre en 1536? Si l'on glisse de la mémoire à l'histoire, pour considérer les études consacrées à son action à Genève, Calvin n'apparaît cependant plus aussi incontournable. Dans l'impressionnante masse de publications relatives au réformateur¹, les travaux historiques demeurent en effet en retrait, les études valorisant plus volontiers les apports doctrinaux de l'œuvre immense et variée léguée par le réformateur². Il faut aussi souligner que l'œuvre de Calvin, à Genève, est longtemps demeurée, plus qu'un objet d'histoire, un support puissant d'adhésion ou de rejet du calvinisme, une construction imaginaire mêlant mythes et projections anachroniques³, Patrick Cabanel écrivant, à juste titre, qu'« il y aurait une anthologie à faire de

ces rêveries d'historiens sur une ville et une foi redoutées autant qu'admirationnées »⁴.

Suivant une voie ouverte, d'abord dans le genre biographique, par des historiens qui ont contribué à renouveler les études calviniennes par le rejet des enjeux confessionnels, la conquête décomplexée d'un espace de recherche spécifique et le souci permanent de contextualisation, et ont ainsi contribué à restituer le réformateur à l'histoire⁵, l'étude des relations entre

- 1 Voir la bibliographie calvinienne annuelle publiée en ligne par le H. Henry Meeter Center for Calvin Studies de Grand Rapids (Michigan) : <http://www.calvin.edu/meeter/publications/calvin-bibliography.htm>.
- 2 William J. BOUWSMA, dans son *Calvin. A Sixteenth Century Portrait*, New York, 1988, pp. 1-2, écrivait, non sans provocation, que, malgré les milliers de publications qui lui avaient été consacrées, Calvin demeurait, selon lui, un inconnu pour les historiens.
- 3 Voir, notamment, Irena BACKUS, *Life Writing in Reformation Europe*, Aldershot, 2008; Isabelle GRAESSLÉ, « Geneva against Calvin: The myth of the non-saint », dans Herman J. SELDERHUIS (dir.), *Calvin - Saint or Sinner?*, Tübingen, 2010, pp. 40-49; Herman SELDERHUIS, « L'image de Calvin chez Bolsec, Calvin et les autres... », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 2009, pp. 281-288, qui étudie la longue tradition d'une histoire calvinienne à charge ou à décharge.
- 4 Patrick CABANEL, *Histoire des protestants en France: XVIe-XXIe siècle*, Paris, 2012, p. 54.

Calvin et Genève a également été profondément retravaillée depuis les années 1990, ce qui a permis de réviser le sens et l'ampleur de l'action du réformateur dans la cité et de mettre à distance l'image persistante d'une théocratie genevoise contrôlée par un Calvin tyran⁶.

Adossée à ces renouvellements historiographiques, cette contribution souhaite porter le regard sur un épisode particulier de l'histoire qui lie Calvin à Genève et se propose d'interroger la logique des premiers mois passés par le jeune humaniste dans la cité en 1536-1537. Cette courte période, dont l'évocation a largement glissé vers la mythographie, est couramment considérée comme fondatrice, pour Calvin comme pour Genève, et analysée sous le signe de l'engagement providentiel du réformateur dans le ministère pastoral. Les circonstances de l'arrivée de Calvin à Genève, à la fin de l'été 1536, sont bien connues, parce que mises en scène dans la célèbre préface au *Commentaire des Psaumes* de 1557, principale source utilisée pour mettre en lumière les premiers pas du réformateur dans la cité⁷. Projetant de rejoindre Strasbourg après son retour d'Italie, Calvin trouve les routes coupées en raison de la guerre et doit faire un détour par Genève. Alors qu'il entend séjourner provisoirement et anonymement dans la cité lémanique, son ami Louis du Tillet, qui s'y est installé après leur retour de Ferrare, signale sa présence à Guillaume Farel. Calvin aurait alors été sommé par le bouillant Farel de demeurer à Genève et de se mettre au service de l'Église⁸. Ainsi la vocation de Calvin serait-elle née d'une rupture providentielle, Dieu utilisant la colère de Farel pour bousculer celui qui, tel un nouveau Jonas, aurait manifesté les réticences de l'homme de chair à l'appel au ministère. Les années 1536-1538, marquées du sceau d'une «*vocatio subita*», signeraient l'engagement du jeune humaniste au service de l'Église et ouvriraient sa carrière de réformateur.

Plus qu'il ne reflète les événements de la fin de l'été 1536, ce texte met le passé en scène. Réitération de la relation qui unit Paul et Timothée, le face-à-face entre Farel et Calvin est surtout une leçon sur le dogme central de la toute-puissance divine, le pré-

dicateur faisant résonner la voix d'un Dieu omnipotent devant lequel fléchit toute volonté humaine. Le passage est aussi l'occasion d'insister rétrospectivement sur la vocation de Calvin, dont l'accès au ministère pastoral évacue toute dimension historique. Contrairement à ce que suggèrent ces lignes célèbres, dont la finalité n'est pas de rendre compte des événements du temps des hommes mais de prêcher les merveilles du temps de Dieu, l'étude croisée des registres du Conseil, de la correspondance et des publications contemporaines de Calvin permet de questionner la tradition biographique et de resituer les premiers mois passés à Genève dans le parcours du jeune théologien, comme dans l'histoire de la cité⁹.

Un engagement pastoral retardé

L'étude des registres du Conseil de Genève, qui a hérité des pouvoirs de l'évêque et prend encore

- 5 Voir, notamment, les études de William J. BOUWSMA, *Calvin. A Sixteenth Century Portrait*, op. cit. ; Bernard COTTRET, *Calvin: biographie*, Paris, 1995 ; Bruce GORDON, *Calvin*, New Haven, 2009 et de Denis CROUZET, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion vers 1525-vers 1610*, Seyssel, 1990, rééd. 2005 ; Jean CALVIN, *Vies parallèles*, Paris, 2000 ; *Dieu en ses royaumes : une histoire des guerres de Religion*, Seyssel, 2008.
- 6 Voir notamment William G. NAPHY, *Calvin and the consolidation of Genevan Reformation*, Manchester/New York, 1994, qui, s'appuyant sur une lecture extensive des archives genevoises, souligne les difficultés rencontrées par Calvin et les pasteurs français qui l'entourent dans la mise en œuvre de leur programme de réforme.
- 7 Jean CALVIN, *In librum Psalmorum, Johannis Calvini commentarius*, [Genève], 1557 ; première édition française ; *Le livre des Pseaumes exposé par Jean Calvin. Avec une table fort ample des principaux points traités des Commentaires*, [Genève], 1558, rééd. en latin et en français dans *Johannis Calvini opera quae superunt omnia*, éd. par Guillaume Baum, Edouard Cunitz, Edouard Reuss, Brunswick, 1863-1900 [désormais CO], t. 31, col. 13-36.
- 8 CO, t. 31, col. 26.
- 9 A propos de la pauvreté des sources mobilisables pour l'étude du premier séjour de Calvin à Genève, voir Richard HÖRCSIK, «*John Calvin in Geneva - Some Questions about Calvin's First Stay at Geneva*», dans William H. NEUSER (dir.), *Calvinus Sacrae Scripturae Professor. Calvin as Confessor of Holy Scripture*, Grand Rapids (Michigan), 1994, pp. 155-165, ici, p. 156.

entièrement en main les affaires de l'Eglise dans les quelques années qui suivent le passage de la cité à la Réforme, permet de comprendre que l'engagement de Calvin au service de l'Eglise locale n'est que très progressif et s'éloigne du modèle de la « *vocatio subita* » extraordinairement suscitée par Dieu et fixé a posteriori par la préface de 1557. Pour l'année 1536, les registres du Conseil ne mentionnent en effet qu'une seule fois Calvin, sans même donner son nom. Le secrétaire y consigne que Farel s'est présenté devant le Conseil et a plaidé pour que la cité accorde un traitement au « Français » qui donne des leçons à la cathédrale Saint-Pierre¹⁰. Cette quasi absence du jeune humaniste au regard des autorités de la ville invite d'emblée à relativiser l'engagement de Calvin sur la scène genevoise durant l'automne-hiver 1536-1537. Loin de l'image reconstruite d'un humaniste transformé, converti au ministère pastoral qu'il porterait déjà en lui et immédiatement devenu un double de Farel au service de la construction de l'Eglise, l'engagement pastoral de Calvin n'apparaît pas de manière tangible avant plusieurs mois dans les registres genevois.

Farel est en effet seul lorsqu'en novembre 1536, il vient au Conseil proposer des articles ecclésiastiques encadrant la foi et les pratiques pieuses des Genevois¹¹. En février 1537, alors que la cité accorde gratuitement la bourgeoisie à Farel et Saunier¹², la présence de Calvin est tout juste rappelée à la mémoire du Conseil, qui lui accorde enfin le paiement de plusieurs mois d'enseignement¹³. Le 13 mars, Farel signale des troubles suscités en ville par des « cathabaptistes » et appelle le Conseil à faire respecter les articles ecclésiastiques¹⁴. Il se présente devant les autorités accompagné de Calvin, mais prend seul en main la dispute publique qui s'organise le 16 mars, au grand dam du Conseil, contre plusieurs orateurs anabaptistes. S'il semble que d'autres ministres aient été mêlés à cet événement, le registre parlant de « *Farellus et socii* », c'est alors toujours Farel qui apparaît comme la figure pastorale d'autorité, Calvin n'étant même pas nommé¹⁵. Durant les premiers mois de son séjour genevois, l'engagement de Calvin ne laisse donc pas de traces tangibles dans les discussions du Petit

Conseil. Dans l'entreprise de réformation de la cité, Farel demeure encore l'interlocuteur presque exclusif du Magistrat, ce que l'historiographie a eu tendance à minorer.

Le couple actif que forment Farel et Calvin ne prend une réelle consistance qu'à la fin du printemps 1537 et encore faut-il noter que le Conseil de Genève place Farel au premier plan jusqu'au bannissement des deux ministres en avril 1538¹⁶. A partir de mai 1537 et jusqu'à l'exil d'avril 1538, Calvin est de plus en plus étroitement associé aux demandes formulées par les pasteurs au Conseil et participe visiblement à la vie de l'Eglise locale. Il est ainsi aux côtés de Farel pour travailler à l'édification de nouvelles structures ecclésiales, demander le recrutement de nouveaux pasteurs ou traiter de leurs salaires avec le Magistrat¹⁷. En association avec Farel, il travaille à ancrer la foi réformée dans la ville, en veillant à signaler aux autorités civiles le danger anabaptiste, la persistance de pratiques de piété catholiques ou les comportements répréhensibles des Genevois¹⁸. Le 30 octobre 1537, il prend ainsi pour la première fois la parole seul devant le Conseil, au nom des ministres, pour appeler les autorités à lutter contre la scolarisation des enfants

10 *Registres du Conseil de Genève à l'époque de Calvin*, publiés sous la direction des Archives d'Etat de Genève, Genève, 2003 [désormais *Registres du Conseil*], t. 1, p. 130 (5 septembre 1536).

11 *Registres du Conseil*, t. 1, p. 206 et t. 2, p. 23 (10 novembre 1536 et 16 janvier 1537). Sur la paternité de ces Articles, traditionnellement attribués à Calvin, mais qui sont plus vraisemblablement l'œuvre du groupe des ministres dirigé par Farel, voir Frans Pieter VAN STAM, « Die Genfer Artikel vom Januar 1537: aus Calvins oder Farels Feder? », *Zwingliana*, t. 27, 2000, pp. 87-101.

12 *Registres du Conseil*, t. 2, p. 74 (14 février 1537).

13 *Registres du Conseil*, t. 2, p. 70 (13 février 1537).

14 *Registres du Conseil*, t. 2, p. 103 (13 mars 1537).

15 *Registres du Conseil*, t. 2, p. 104, 105 et 107-108 (14, 16 et 18 mars 1537).

16 Les registres citent ainsi toujours le nom de Farel en première position.

17 *Registres du Conseil*, t. 2, p. 164 (1er mai 1537), p. 243 (3 juillet 1537), p. 309 (1er septembre 1537) et p. 416 (30 novembre 1537); t. 3, p. 4 (3 janvier 1538), p. 45 (25 janvier 1538), p. 103 (15 février 1538), p. 121 (20 février 1538) et p. 139 (26 février 1538).

18 *Registres du Conseil*, t. 2, p. 315 (20 septembre 1537), p. 345 (15 octobre 1537); t. 3, p. 95 (12 février 1538).

genevois en terres catholiques et à améliorer le fonctionnement de l'Hôpital¹⁹. Calvin agit surtout de conserve avec son aîné, pour appeler le Magistrat à organiser la prestation de serment et le respect de la confession de foi²⁰. Il fait front avec Farel face aux malentendus que cette dernière suscite avec Berne²¹, aux résistances qu'elle fait naître dans la population genevoise²² et à la crise qu'elle entraîne dans les relations des pasteurs avec le Conseil à partir du printemps 1538²³. Alors considéré comme pleinement responsable, Calvin est banni, tout comme Farel, en avril 1538²⁴. Si son engagement au service de l'édification de l'Eglise est manifeste à cette date, il faut constater que ce premier séjour genevois est marqué par une entrée progressive du jeune Calvin dans une dynamique réformatrice alors impulsée par son aîné²⁵.

La correspondance des réformateurs conservée pour les années 1536-1538 confirme le caractère progressif de l'engagement pastoral de Calvin et invite à ne considérer son premier séjour à Genève ni comme un bloc homogène, ni comme l'annonce de son second et durable séjour à partir de 1541. D'abord engagé comme enseignant, on sait que, dès le mois de septembre, Calvin commente les épîtres pauliniennes à la cathédrale Saint-Pierre²⁶. C'est cette fonction de «lecteur» qu'il met en avant et pour laquelle il est alors reconnu de ses contemporains. Les registres du Conseil le signalent dans cette fonction le 5 septembre 1536²⁷. L'adresse de la lettre que lui adresse Wolfgang Capiton, le 1er décembre 1536, le désigne toujours comme enseignant²⁸. Lorsqu'au mois de mars 1537, Platter et Lasius font paraître ses *Epistolae duae*, c'est encore la fonction de «*sacrarum literarum in ecclesia genevensi professor*», qui est portée sur la page de titre²⁹. Le 15 juillet 1537, la formule introductive, comme l'adresse que Godefroy Lopin porte au verso de la lettre qu'il envoie à Calvin, le reconnaissent toujours comme un enseignant³⁰.

Ce n'est que dans un second temps que Calvin est nommé pasteur et œuvre activement au service de l'Eglise, aux côtés de Farel. Dans une lettre que les autorités bernoises adressent aux syndics et Conseil de Genève, le 14 septembre 1537, il est clairement si-

gnalé dans des fonctions pastorales³¹. La date exacte de sa nomination au ministère pastoral n'a cependant pas été conservée dans les sources aujourd'hui disponibles³². Penchant pour une nomination précoce, Louis-Aimé Herminjard signale une lettre de Guillaume Farel, datée de décembre 1536, qui pourrait évoquer la participation de Calvin à une congrégation pastorale. Farel y évoque les difficultés que les ministres genevois ont alors avec Denis Lambert,

19 *Registres du Conseil*, t. 2, p. 366 (30 octobre 1537).

20 *Registres du Conseil*, t. 2, p. 270 (27 juillet 1537) et p. 273 (29 juillet 1537).

21 *Registres du Conseil*, t. 2, p. 192 (24 mai 1537), p. 337 (27 septembre 1537), p. 432 (10 décembre 1537) et p. 437, 439, 440 (13 décembre 1537).

22 *Registres du Conseil*, t. 2, p. 416 (26 novembre 1537); t. 3, p. 1-2 (premier janvier 1538), p. 3 (2 janvier 1538), p. 6 (3 janvier 1538), p. 7 (4 janvier 1538) et p. 25 (16 janvier 1538).

23 *Registres du Conseil*, t. 2, p. 449 et t. 3, p. 4 (26 décembre 1537 et 3 janvier 1538); t. 3, p. 173, 175, 212, 228, 229-231 et 232 (11 et 12 mars, 8, 19, 20 et 21 avril 1538).

24 *Registres du Conseil*, t. 3, p. 233-236 (22 et 23 avril 1538).

25 Sur l'engagement pastoral retardé de Calvin, voir les remarques de HÖRCSIK, «John Calvin in Geneva», *op. cit.*, pp. 159-162.

26 Voir Théodore de BÈZE [et COLLADON], *Vie de Calvin* (1565), CO, t. 21, col. 30 et Théodore de BÈZE, *Vita Calvini*, CO, t. 21, col. 126.

27 *Registres du Conseil*, t. 1, p. 130 (5 septembre 1536).

28 «*Viro doctissimo iuxtaque pio d [omino] Calvino, sacras literas et Christum docenti Gebennensis, fratri sibi in Christo observando.*», lettre de Wolfgang Capiton à Jean Calvin, 1er décembre 1536, dans CALVIN, *Ioannis Calvini Opera omnia: denuo recognita et adnotatione critica instructa notisque illustrata* [désormais COR], Series VI: *Epistolae*, t. 1, Genève, 2005, p. 150.

29 Jean CALVIN, *Joannis Calvini, sacrarum literarum in Ecclesia Genevensi professoris, epistolae duae, de rebus hoc saeculo cognitu apprime necessariis. Prior, De fugiendis impiorum illicitis sacris, et puritate Christianae religionis observanda. Altera, De christiani hominis officio in sacerdotiis papalis ecclesiae vel administrandis, vel abiiciendis*, Bâle, 1537.

30 «*G [odofredus] Lopinus Ioanni Calvino, totius Galliae ornamento, et Geneva [e] grecarum literarum professori doctissimo, s [alutem]. [...] A mons [ieu] r et f [re] re, mons [ieu] r Cauvin, lecteur public à Genefve. A Genefve*», lettre de Godefroy Lopin à Calvin, 15 juillet [1537], COR, *Epistolae*, t. 1, pp. 234-238.

31 *Registres du Conseil*, t. 2, p. 583, pièce annexe no 157.

32 Les premiers biographes de Calvin restent très vagues sur la question: «[...] mais un peu après il fut aussi esleu Pasteur», Théodore de BÈZE [et COLLADON], *Vie de Calvin*, CO, t. 21, col. 58.

auxquels ils préféreraient ne pas conserver sa charge pastorale et explique que Calvin est intervenu auprès de Lambert « au nom des frères », pour l'inviter à donner sa démission³³. Cette mention suffit-elle à postuler que Calvin a changé de statut dès la fin de l'année 1536 et qu'il œuvre désormais comme pasteur? Rien ne dit que ces admonitions ont un caractère officiel, la remarque de Farel pouvant aussi bien se comprendre dans un contexte informel. De plus, peut-on conclure à la « censure ecclésiastique³⁴ », à une date où le groupe des ministres genevois n'est encore guère structuré? La lecture des registres du Conseil de Genève et la place négligeable que Calvin semble tenir, d'après eux, dans la vie de l'Eglise avant l'été 1537, invite plutôt à penser que la nomination de Calvin au ministère pastoral n'intervient pas avant plusieurs mois, vraisemblablement pas avant le début de l'année 1537³⁵. On peut noter que c'est au printemps 1537 que Louis du Tillet prend la décision de quitter Genève. Il est possible que l'engagement de Calvin dans des fonctions officielles ait précipité le départ de son ami, qui ne souhaitait pas franchir ce pas ni prendre définitivement la voie de la rupture.

Un expert du texte biblique

Avant l'été 1537, Calvin apparaît comme un élément mobile, au service de l'Evangile, plus que d'une Eglise locale³⁶. A la fin de l'été 1536, alors qu'il est à nouveau à Bâle, il échange ainsi des nouvelles avec les réformateurs strasbourgeois³⁷. Dans cet échange épistolaire, dont on n'a conservé qu'une partie, les autorités strasbourgeoises ne présentent pas encore Calvin comme engagé dans un ministère à Genève. Calvin est, au contraire, décrit comme un défenseur des évangéliques français, dont il expose la difficile situation. Il plaide alors pour ses compatriotes exilés, qui souhaiteraient pouvoir obtenir du roi un retour en France, sans avoir à abjurer leur foi.

Au mois d'octobre suivant, Calvin accompagne les orateurs réformés à la Dispute de Lausanne et prend lui-même la parole les 5 et 7 octobre, alors que les discussions se portent sur le problème de la présence réelle³⁸. Cette participation est souvent consi-

dérée comme un signe tangible de l'engagement de Calvin dans une dynamique réformatrice, polarisée par Farel. Le jeune humaniste apparaît pourtant en retrait dans cette controverse³⁹. Non seulement il ne prend que très courtement la parole, mais ses deux interventions l'installent dans un rôle spécifique de témoin éclairé, mettant ses compétences bibliques et patristiques au service de la discussion, bien plus qu'elles ne traduisent son engagement dans le ministère pastoral et la construction d'un nouvel édifice ecclésiastique. L'intervention du 7 octobre, qui s'attache à décrédibiliser Hildebrand, futur Grégoire VII, à l'autorité duquel les orateurs catholiques ont fait appel pour défendre la transsubstantiation, est une mise au point de détail, qui met l'érudition de Calvin au service de la cause des réformateurs⁴⁰. La première intervention de Calvin est plus longue, mais met en scène les mêmes compétences d'expert des lettres sacrées. Enchaînant références et citations bibliques et patristiques, il démontre que les réformateurs reconnaissent l'autorité des Pères, que leurs adversaires les accusent de rejeter, et que les écrits patristiques vont dans le sens de leur argumentation contre la présence

33 Lettre de Farel à Christophe Fabri, 6 décembre 1536, dans Louis-Aimé HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française recueillie et publiée, avec d'autres lettres relatives à la Réforme et des notes historiques et biographiques*, Genève et Paris, 1866-1897, t. 4, pp. 121-123.

34 Louis-Aimé HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs...*, op. cit., t. 4, p. 123, n. 11.

35 Bruce GORDON, *Calvin*, p. 71, évoque cet engagement pastoral retardé. Selon lui, Calvin n'aurait pas commencé à prêcher avant le printemps 1537.

36 Sur ces déplacements, voir la lettre de [Calvin] à François Daniel, 13 octobre [1536], COR, *Epistolae*, t. 1, pp. 134-138.

37 Une lettre du Conseil de Strasbourg au Conseil de Bâle, 4 novembre 1536, COR, *Epistolae*, t. 1, p. 135, n. 5, atteste de cet échange.

38 Voir *Les Actes de la Dispute de Lausanne, 1536, publiés intégralement d'après le manuscrit de Berne*, éd. par Arthur Piaget, Neuchâtel, t. VI, 1928, pp. 224-230 et pp. 330-331.

39 Voir notamment les premiers mots de son intervention du 5 octobre: « Je m'estoie abstenu de parler jusques à ceste heure et avoye délibéré de me abstenir jusques à la fin, voyant que ma parolle n'estoit pas fort requise en si suffisantes responses que donnent mes frères Farel et Viret. », *ibid.*, p. 224.

40 *Ibid.*, pp. 330-331.

réelle⁴¹. Dans ce discours érudit, Calvin communique, certes, à la parole des réformateurs, en reconnaissant Farel et Viret comme ses « freres » et en employant la première personne du pluriel⁴², mais c'est à leur activité d'enseignement de la Parole qu'il s'associe et leur travail savant de lecture et de réflexion doctrinale, qu'il reconnaît avoir en partage⁴³.

La semaine suivante, Calvin se rend à Berne, pour participer au synode des 16-18 octobre, qui doit discuter la concorde de Wittenberg de 1536 et nommer de nouveaux ministres. Alors que Pierre Caroli est nommé ministre à cette occasion, Calvin reste dans un positionnement extérieur d'expert. Les lettres que lui adressent Bucer et Capiton en novembre et décembre 1536 mettent encore toutes deux l'accent sur les discussions théologiques qu'il faudrait organiser pour construire l'unité de l'Eglise⁴⁴. Comme le souligne Bucer, Dieu a suscité Calvin pour le service des Eglises, sans qu'il soit ici question d'une Eglise locale particulière⁴⁵.

Durant les premiers mois qui suivent son installation à Genève, les sources contemporaines placent donc Calvin sur le terrain de la réflexion doctrinale et au service de l'unité de l'Eglise, beaucoup plus qu'elles ne l'inscrivent dans l'action locale de terrain. Calvin s'est installé dans la cité lémanique pour y commenter les Ecritures et œuvre parallèlement dans diverses missions en synodes, apportant sa contribution à la recherche d'une solution doctrinale qui permette d'unir les partisans de la Réforme. Il n'est que progressivement attiré, par la suite, dans une dynamique pastorale, à la faveur des besoins et des difficultés que rencontrent les ministres durant les premiers mois de l'année 1537.

Les enseignements du premier « catéchisme » de Genève

Au début de l'année 1537, Calvin publie une *Instruction et confession de foi dont on use en l'Eglise de Genève*⁴⁶. En publiant cet opuscule didactique, souvent décrit comme le premier catéchisme de Genève, Calvin ne manifeste-t-il pas, cependant, son engagement pastoral? Comme la nouvelle confession de

foi rédigée par Farel et publiée au début de l'année 1537⁴⁷, l'*Instruction* de Calvin semble bien s'inscrire dans l'entreprise de réformation profonde de la cité, que Farel appelle de ses vœux depuis les articles ecclésiastiques qu'il a présentés au Conseil le 10 novembre 1536⁴⁸. Finalement examinés et adoptés le 16 janvier 1537⁴⁹, ces articles, qui doivent servir de cadre à la construction d'une Eglise genevoise réformée, ordonnent la publication d'un catéchisme selon lequel tous les enfants devront être enseignés, afin d'incorporer les principes réformateurs⁵⁰. La publication de l'*Instruction* calvinienne, dans les semaines qui suivent la décision du Magistrat, paraît répondre à cette sollicitation officielle.

L'imprimeur genevois Wigand Koeln, qui se charge de l'impression de l'opuscule de Calvin, produit un petit volume, peu coûteux et aisément maniable, qui répond matériellement aux usages du catéchumène⁵¹. Le choix de caractères gothiques, familiers pour les lecteurs vernaculaires, ainsi que le dépouillement du paratexte, qui ne comporte ni titres courants,

41 *Ibid.*, p. 226.

42 Voir par exemple dans l'introduction du discours, *ibid.*, p. 224.

43 Voir par exemple *ibid.*, p. 225.

44 Lettres de Bucer à Calvin, 1er novembre 1536 et de Capiton à Calvin, COR, *Epistolae*, t. 1, pp. 139-142 et 148-150.

45 « *Videmur nobis agnoscere Dominum instituisse tui usum ecclesiis suis uberrimum concedere eisque tuo ministerio latissime commodare.* », lettre de Bucer à Calvin, 1er novembre 1536, *op. cit.*, p. 140.

46 [Jean CALVIN], *Instruction et confession de foi, dont on use en l'Eglise de Genève*, [Genève], [Wigand Koeln], [1537], rééd. dans COR, série III: *Scripta ecclesiastica*, t. 2: CALVIN, *Instruction et confession de foi, dont on use en l'Eglise de Genève. Catechismus seu christianae religionis institutio Ecclesiae genevensis*, éd. par Annette Zillenbiller, Genève, 2002.

47 [Guillaume FAREL], *Confession de la foi, laquelle tous bourgeois et habitans de Genève et subjects du pays doivent jurer de garder et tenir, extraicte de l'instruction dont on use en l'eglise de ladite ville*, [Genève], [Wigand Koeln], [1537], rééd. dans *Joannis Calvini opera selecta*, éd. par P. Barth et G. Niesel, Munich, 1926-36 [désormais OS], t. 1, pp. 418-426.

48 *Registre du Conseil*, t. 1, p. 206.

49 *Registre du Conseil*, t. 2, p. 23.

50 [Guillaume FAREL], « Articles baillés par les prescheurs. 16 januarii 1537 », COR, *Epistolae*, t. 1, p. 169.

51 *In-octavo* de 107 par 63 millimètres, comptant quarante-huit folios.

ni manchettes, ni table, ni index, s'adaptent aux *illiterati*. La page de titre elle-même dessine les contours d'un tel groupe de lecteurs (voir fig. 1). N'indiquant que le seul titre de l'opuscule, encadré d'ornements gravés sur bois, l'éditeur ne cherche ni à valoriser le nom d'un auteur ni à arguer de la renommée de sa propre officine, comme le font souvent les éditeurs s'adressant à un public lettré. Comme il le fait pour les almanachs, pronostications ou canards qu'il publie alors en nombre, Wigand Koeln met, au contraire, en avant la nature de l'opuscule : clairement identifiée par les termes « instruction », en grand corps, et « Geneve », isolé sur la quatrième ligne de titre, c'est en tant qu'ouvrage officiel de catéchèse que doivent connaître tous les enfants genevois, que l'édition se donne à voir et s'offre à la diffusion. Les trois versets bibliques imprimés en épigraphes sous le titre, confirment le statut du texte et les lecteurs ciblés.

L'examen de la composition du texte ne dément pas, de prime abord, ce que la matérialité du livre donne à voir. Calvin explicite en effet le Décalogue, le Pater et le Credo⁵², comme s'y attachaient les catéchistes catholiques bien avant la Réforme et comme le font les manuels rédigés par les réformateurs ou les évangéliques français⁵³. La comparaison s'arrête là néanmoins. A sa lecture, on constate en effet que l'*Instruction* de Calvin s'éloigne de ce que le lecteur peut attendre d'un traité de catéchèse. Au lieu d'exposer, de manière accessible, les fondamentaux de la foi, Calvin publie un texte aux développements complexes, qui déborde les besoins de l'instruction spirituelle élémentaire. Outre l'explicitation des textes fondamentaux de la foi chrétienne, Calvin multiplie les angles d'attaque et aborde notamment le problème de la connaissance de Dieu, du serf arbitre, le sens de la Loi ou des sacrements ou le rôle des autorités civiles et ecclésiastiques⁵⁴. Ainsi l'exposition de la doctrine de la prédestination ou de la justification dépasse-t-elle les capacités des enfants et adolescents et ouvre-t-elle des abîmes théologiques⁵⁵. En outre, à l'écriture simple que l'on attend d'un opusculé didactique, Calvin oppose un style français encore modelé sur le latin, au lexique et aux mouvements syntaxiques complexes, difficile d'accès pour

les non-latinistes⁵⁶. L'obscurité du « catéchisme » de Calvin contraste avec la clarté des petits traités pédagogiques qui circulent à la même période. Par exemple, lorsqu'il explicite le commandement « Tu ne paillarderas point » et fait référence au texte de l'épître aux Hébreux 13, 4, Calvin calque le lexique latin⁵⁷, là où le pédagogue Olivétan privilégie un vocabulaire courant⁵⁸. Le texte de Calvin n'est donc pas adapté à la catéchèse.

L'opusculé de 1537 est en réalité un condensé et, en même temps, un prolongement de l'*Institution* de 1536. Il en reprend le plan et les thèses, en synthétise les développements, en cite des passages entiers⁵⁹. Le texte de 1537 et son équivalent latin de 1538⁶⁰ attestent, dans le même temps, des derniers acquis théologiques du jeune expert et constituent une mise à jour théolo-

52 [Jean CALVIN], *Instruction*, COR, *Scripta ecclesiastica*, t. 2, pp. 13-27, 27-31 45-69.

53 Voir Jean-Claude DHOTEL, *Les Origines du catéchisme moderne d'après les premiers manuels imprimés en France*, Paris, 1967; Pierre COLIN, Elisabeth GERMAIN, Jean JONCHERAY et Marc VENARD (dir.), *Aux origines du catéchisme en France*, Paris, 1989; *La foi des Eglises luthériennes : confessions et catéchismes*, éd. par André Birme- lé et Marc Lienhard, Paris, 2003.

54 [Jean CALVIN], *Instruction*, COR, *Scripta ecclesiastica*, t. 2, pp. 3-7, p. 9, pp. 10 et 27-31, pp. 95-101 et pp. 103-111.

55 *Ibid.*, pp. 31 et 39.

56 Voir Olivier MILLET, « Le premier "Catéchisme" de Genève (1537/1538) et sa place dans l'œuvre de Calvin », dans Marie-Madeleine FRAGONARD et Michel PÉRONNET (dir.), *Catéchismes et confessions de foi, actes du VIII^e colloque Jean Boisset (XIII^e colloque du Centre d'histoire des réformes et du protestantisme)*, Montpellier, 1995, pp. 219-223.

57 « [C] ar le mariage est entre tous honorable, mais Dieu condempnera les scortateurs et adulteres. », [CALVIN], *Instruction*, COR, *Scripta ecclesiastica*, t. 2, p. 23.

58 « Mariage est entre tous honorable, et la couche sans macule. Mais Dieu jugera les paillardz et adulteres. » [Pierre Robert OLIVÉTAN], *L'instruction des enfans, contenant la maniere de prononcer et escrire en françoys...*, [Genève], [Pierre de Vingle], 1533, sign. [Fviii v°] -G r°.

59 L'édition critique des COR recense toutes ces citations : COR, *Scripta ecclesiastica*, t. 2.

60 Jean CALVIN, *Catechismus, sive christianae religionis institutio, communibus renatae nuper in Evangelio Genevensis Ecclesiae suffragis recepta, et vulgari quidem prius idiomate, nunc vero latine etiam, quod de fidei illius synceritate passim aliis etiam Ecclesiis constet, in lucem edita*, Bâle, 1538.

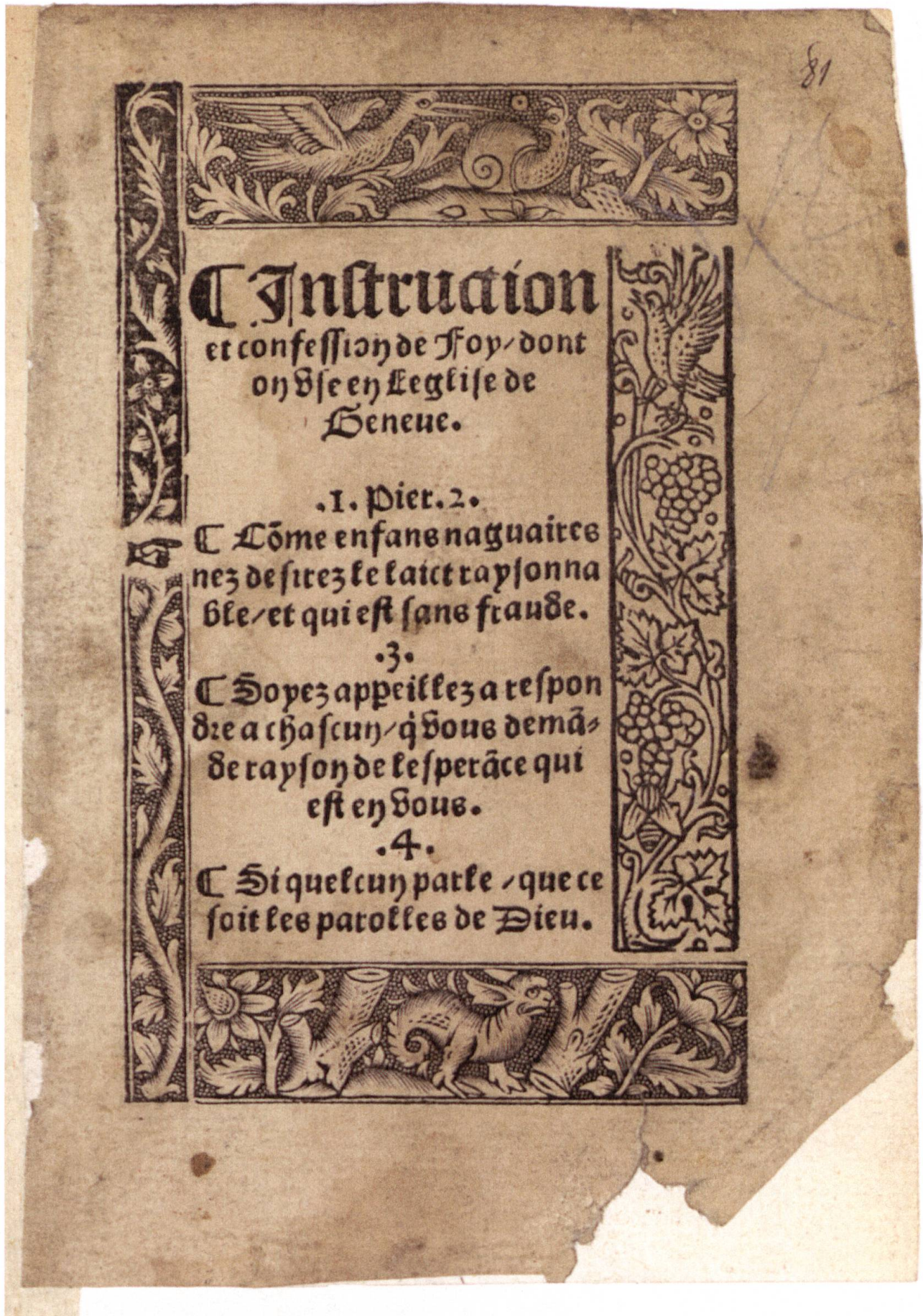


Fig. 1 Page de titre de l'*Instruction et confession de foy, dont on use en Leglise de Genève*. Exemplaire de la Bibliothèque nationale de France, coll. Dupuy 940, fol. 81.

gique⁶¹. Le théologien Peter Barth a ainsi montré que l'*Instruction* de 1537 contient notamment des avancées inédites sur la doctrine de la connaissance de Dieu ou du serf arbitre, qui seront intégrées à l'*Institution* de 1539⁶². L'opuscule publié en 1537 est donc moins l'œuvre d'un pasteur engagé dans la dynamique farelle de réformation de la société genevoise, que celle d'un penseur au travail, qui approfondit sa pensée théologique. Il est ainsi probable que Calvin, travaillant à un résumé et approfondissement de sa première *Institution*, ait porté son texte à l'impression au début de l'année 1537 pour répondre aux besoins formulés par Farel et adoptés en Conseil, alors qu'il ne s'agissait pas de son objectif premier. Dans cette hypothèse, Calvin, préparant une synthèse théologique latine⁶³ mais pressé par la nécessité et peut-être par Farel, aurait publié une traduction française, pour servir, faute de mieux dans un temps d'urgence, à la catéchèse genevoise. Le projet initial de Calvin aurait donc pu déborder le contexte ecclésial local, mais être réorienté par des besoins conjoncturels⁶⁴.

Malgré son titre, sa présentation matérielle et sa concordance avec les demandes du Conseil de Genève, l'*Instruction* ne relèverait donc pas nécessairement d'une mission pastorale locale et son décalage avec les besoins réels de la catéchèse s'ajouterait plutôt aux indices issus des registres du Conseil et de la correspondance, pour placer le jeune Calvin dans une position décalée d'expert des lettres sacrées, dont l'érudition est mise au service de l'avancement de l'Évangile.

La confrontation des registres du Conseil, de la correspondance des réformateurs et des interventions orales ou écrites de Calvin en 1536 et 1537 invite à mettre à distance le récit de l'engagement pastoral soudain et providentiel du jeune humaniste français à Genève, qui a glissé du texte calvinien à la tradition historiographique. Mise en scène dans la préface au Commentaire des psaumes de 1557 comme un *exemplum* deshistorisé, la première expérience genevoise de Calvin peut être remise en perspective et singularisée. Jeune humaniste et expert autodidacte des lettres sacrées, Calvin se situe d'abord en marge de l'action réformatrice, avant d'être entraîné par Farel, qui valorise peu à peu ses compétences. Ainsi Farel joue-t-il un rôle

substantiel durant les mois qui suivent l'installation de Calvin à Genève et orchestre-t-il l'incorporation progressive du jeune Français au groupe des ministres genevois⁶⁵. L'adoption par le Conseil des articles ecclésiastiques du 16 janvier 1537, qui crée de nouveaux besoins d'encadrement, de même que la crise qui s'ouvre, au même moment, avec Pierre Caroli⁶⁶, ont certainement contribué à attirer Calvin dans la dynamique pastorale et conduit à sa nomination comme ministre au cours de l'année 1537.

Sans se fier uniquement aux récits postérieurs, qui arasent les sinuosités, pour mieux valoriser l'absolu du geste divin, il nous semble qu'il faut prendre en compte les indices qui invitent à retarder l'engagement pastoral de Calvin et à envisager son positionnement comme décalé à l'automne-hiver 1536-1537. En cela, le parcours par étapes de Calvin, moins exceptionnel à l'origine que ne pourrait le laisser penser son destin de chef de l'Église de Genève et de figure d'autorité du monde réformé, illustre les avancées, retours et hésitations possibles dans un temps encore marqué par la quête de réforme et l'indétermination confessionnelle.

61 Olivier MILLET, «Le premier «Catéchisme» de Genève», *op. cit.*, p. 224, parle de «laboratoire des thèses religieuses du premier Calvin», et d'une étape cruciale dans leur élaboration.

62 Voir OS, t. 3, p. XV.

63 Le texte de Calvin a d'abord été rédigé en latin, avant traduction en français: «*Conscriptus enim aliquanto ante catechismus a nobis fuerat, gallice etiam editus [...]*», lettre de Calvin à Simon Grynaeus, Genève, juin 1537, COR, *Epistolae*, t. 1, p. 209.

64 Certains passages de l'*Instruction* ont été copiés et intégrés à une anonyme *Exposition de l'Oraison de nostre Seigneur Jesus, de laquelle il a commandé es siens estre prié: Avec l'exposition du Symbole Apostolique, divisé en douze articles de nostre Foy catholique: et aussi une exposition sur les dix Commendemens de la loy*, s.l. [Paris?], s.n., s.d. [vers 1540?], ce qui atteste de la circulation, de la lecture et de l'incorporation du traité en France et souligne le fait que celui-ci ne s'est pas limité à un usage catéchétique local.

65 Sur la revalorisation du rôle de Farel dans la dynamique réformatrice, voir Jason ZUIDEMA, *Early French Reform. The Theology and Spirituality of Guillaume Farel*, Farnham/Burlington, 2011, pp. 4-6.

66 Sur l'affaire Caroli, voir VAN STAM, «Le livre de Pierre Caroli de 1545 et son conflit avec Calvin», dans Olivier Millet (dir.), *Calvin et ses contemporains. Actes du colloque de Paris, 1995*, Genève, 1998, pp. 21-41.